

CSPS06 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU II : PHASE REALISATION

*Opérations de catégorie 2 : volume des travaux compris entre 500 et 10.000 hommes-jours
(soit environ 300.000 € à 6 millions € de travaux)*

PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- **Pour la phase de réalisation de l'ouvrage** : justifier d'une d'expérience de 5 ans minimum en contrôle de travaux, ordonnancement, pilotage, conduite de travaux, maîtrise de chantier, agent de sécurité ou coordonnateur sécurité

OU

- Être titulaire d'un diplôme, de niveau au moins égal à la licence professionnelle, en hygiène sécurité et environnement attestant de compétences dans le domaine de la construction, du bâtiment et des travaux publics.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle le participant sera missionné.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Mettre en œuvre les mesures de coordination SPS au cours de la phase réalisation

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 1	Connaître le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et génie civil - Mission SPS <ul style="list-style-type: none">- Articulation droit communautaire / droit français- Hiérarchie des textes / Statut des normes / Position de la jurisprudence- Principaux textes législatifs et réglementaires encadrant la construction et la prévention des risques- Code du travail : règles de coordination SPS, règles de prévention technique- Sources documentaires et de prescription pour le coordonnateur
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 2	Positionner le jeu des acteurs de la construction <ul style="list-style-type: none">- Pôle « maîtrise d'ouvrage » (public/privé, Maîtrise d'Ouvrage Déléguée - MOD, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - AMO) : le donneur d'ordre- Pôle « maîtrise d'œuvre » : le concepteur du projet et le manager du chantier- Pôle « sécurité » : contrôleur technique / coordonnateur SPS- Pôle « entreprises » : majors vs PME/TPE, cotraitance, sous-traitance- Interaction entre ces différents intervenants de l'acte de construire

CSPS06 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU II : PHASE REALISATION

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 3	<p>Définir la chronologie d'une opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déroulement d'une opération de construction dans le contexte réglementé de la Maîtrise d'Ouvrage Publique - Préparation du projet et phase conception - Exécution des travaux et phase réalisation - Exploitation de l'ouvrage et périodes de garantie
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 4	<p>Faire le point sur les obligations et mission SPS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Articles L4531, L4532, R4532 et R4533 du code du travail - Obligations pénalisées du maître de l'ouvrage - Catégories SPS des opérations (1, 2, 3 avec ou sans risques particuliers) - Cadre d'intervention et mission réglementaire du coordonnateur - Autorité et moyens du coordonnateur, actions au titre des codes du travail, civil, pénal - Coordination SPS vs concertation SPS
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 5	<p>Évaluer les risques sous l'angle « préventeur »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche statistique de l'accidentologie et des maladies professionnelles dans le BTP - Les différentes méthodes d'analyse de risques ; - Risques particuliers (arrêté du 25/02/03) - Échelles de risques - 10 familles de risques OPPBTP dans 5 secteurs d'activité - Méthode des 5 M
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 6	<p>Évaluer les risques sous l'angle « coordonnateur »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination SPS dans le BTP (Articles L4532-2 et L4532-4 du code du travail) – Rôle du coordonnateur SPS - Les principales familles de risques liées aux situations de coactivité : simultanée, successive et environnementale - Objectifs du Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (DIUO) - Risques spécifiques liés aux interventions ultérieures sur l'ouvrage
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 7	<p>Appréhender quelques risques spécifiques et les ressources disponibles pour le coordonnateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques et réglementation associée aux travaux temporaires en hauteur (Articles R4323-58 à 90 du Code du Travail) - Risques et réglementation associée aux engins mobiles (Articles R4323-50 à 57 du Code du Travail) et aux engins de levage de charges ou de personnes (Articles R4323-29 à 49 et R4323-55 à 57 du Code du Travail) - Risques et réglementation associée aux travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains - Rôle des organismes institutionnels en matière de sécurité, gestion des relations avec l'inspection du travail, la CARSAT et l'OPPBTP - Ressources documentaires et sites internet

CSPS06 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU II : PHASE REALISATION

<p>Tronc commun à la phase conception et réalisation</p>	<p>Jour 8</p>	<p>S'approprier le dossier d'Intervention Ulérieure (DIU)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie d'élaboration du DIUO en phase conception - Liste des IU normalement prévisibles - Rappel des risques spécifiques aux IU (site occupé, réseaux en exploitation, incendie...) - Notion de mesures de prévention intégrées à l'ouvrage par le maître d'œuvre - Prévention complémentaire à mettre en œuvre lors des IU - Mise à jour du DIUO en fin de travaux
<p>Tronc commun à la phase conception et réalisation</p>	<p>Jour 9</p>	<p>Élaborer le plan Général de Coordination (PGC)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie d'élaboration du PGC et contenu réglementaire - Mesures d'organisation arrêtées par le maître d'œuvre - Mesures concrètes de coordination du coordonnateur découlant des sujétions organisationnelles - Démarches SCALP (Sécurisation des Circulations, des Accès et Livraison à Pied d'œuvre), METAH (Mutualisation des Équipements de Travail et d'Accès en Hauteur), MESA (Mise en Service Anticipée des Ascenseurs), DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons) - Plan d'Installation de Chantier (PIC) - Risques des produits dangereux (amiante, plomb, radon, ...) - Mode d'expression des préconisations SPS : distinguo entre obligations de résultat et obligations de moyens, limitations liées à la vérification du respect sur le chantier - Affectation des sujétions SPS (prorata proscrit) - Chapitres « installations sanitaires » / « secours »
<p>Uniquement en phase réalisation</p>	<p>Jour 10</p>	<p>Tenir le registre-journal de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu des inspections communes - Fond et forme des observations du coordonnateur (faut-il tout écrire ?) - Délai de rédaction, modes de diffusion - Traçabilité de la vérification du respect des mesures de coordination - Adaptation du PGC par émission de folios de RJ - Mises en situation sur photographies de chantier et séquences vidéo - Jeu de rôles consacré à la gestion des litiges liés au PGC

CSPS06 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU II : PHASE REALISATION

Uniquement en phase réalisation	Jour 11	<p>Rédiger et actualiser le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenu réglementaire des PPSPS et PPSPS simplifiés - Méthodologie d'élaboration du PPSPS - Objectifs et techniques d'harmonisation des PPSPS, modifications subséquentes du PGC
Uniquement en phase réalisation	Jour 12	<p>Analyser et gérer les accidents du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse pluricausale de l'accident et du mécanisme de l'accident - Méthodologie de résumé des faits et rédaction de compte rendu - Technique de l'arbre des causes (études de cas) - Approche par les 5 M - Suites à donner à l'analyse de l'accident, transcription dans le registre-journal <p>Déterminer le plan de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application du dispositif de coordination EU-EE (Entreprise Utilisatrice et Entreprises Extérieures) - Chronologie de la démarche et livrables (plan de prévention / protocole de sécurité) - Limites avec le dispositif de coordination SPS du BTP
Uniquement en phase réalisation	Jour 13	<p>Visite de chantiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fond et forme des observations du coordonnateur (faut-il tout écrire ?) - Confrontation avec la réalité du terrain - Mise en évidence des « résistances à la consigne » et des dérives comportementales - Exercice de rédaction du registre-journal
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 14	<p>Se préparer aux actions quotidiennes du coordonnateur - Responsabilité pénale-civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste et organisation des actions du coordonnateur : visites, rendez-vous et réunions - Agenda de la coordination SPS - Responsabilités dans l'acte de bâtir : responsabilité civile (décennale ?) et pénale - Étude de jurisprudences - Préparation aux mises en cause pénale, bases des argumentaires de défense
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 15	<p>Connaître les responsabilités pénales et civiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilités, responsabilités en cas d'accident - Sanctions possibles pour les acteurs : maître de l'ouvrage, entrepreneur, travailleur indépendant - La démarche de prévention du maître de l'ouvrage, du maître d'œuvre, du CSPS - Les « diligences normales » d'un CSPS - L'action judiciaire

CS06 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU II : PHASE REALISATION

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 16	Savoir contractualiser sa mission SPS : honoraires, assurances, modalités pratiques de coopération <ul style="list-style-type: none">- Contractualisation de la mission de coordonnateur : contexte public/contexte privé – spécificité des marchés à bons de commande- Outil nécessaire au bon déroulement de la mission : les MPC (Missions de prévention et de communication)- Contrat SPS : clauses génériques ; modalités de paiement, mesures coercitives, conditions de réalisation- Clauses spécifiques ; Caractère intuitu personae de la mission, « autorité et moyens », temps à consacrer- Argumentaire commercial- Intégration du BIM et du LEAN- Clauses sensibles des contrats d'assurance : activités garanties, montant des dommages assurés, franchises, exclusions- Calcul des honoraires : temps, coût horaire, prestations matérielles
--	----------------	---

CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE :

- Conformément à l'annexe II.2 de l'arrêté du 26 décembre 2012

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Un projet pédagogique original et reconnu, organisé autour de compétences de consultants maîtrisant parfaitement le dispositif.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas, d'échanges et de mises en situation permettant l'acquisition d'un savoir-faire pratique pour la conduite des missions SPS.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.

MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION :

- A l'issue de cette formation, l'évaluation des compétences acquises est réalisée par un jury professionnel. Sa validation permet d'obtenir une attestation de compétences (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012) et d'exercer la mission de coordonnateur SPS en phase réalisation sur des opérations de catégorie 2.

FORMATEURS :

- Pierre HAXAIRE, coordonnateur santé-sécurité de niveau I, formateur de coordonnateur agréé par le Ministère du Travail et l'OPPBT (1997 – actualisé 2019)
Référént de la formation
- Daniel MARIETIS, coordonnateur santé-sécurité de niveau I, formateur de coordonnateur agréé par le Ministère du Travail et l'OPPBT (2014 – actualisé 2019)
- Daniel LANTENOIS, ingénieur INSA, coordonnateur sécurité- santé niveau I, formateur de coordonnateur agréé par le Ministère du Travail et l'OPPBT (1997- actualisé 2019)
- Marie-Pierre VINCENSINI, coordonnateur sécurité- santé niveau I

CSPS06 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU II : PHASE REALISATION

PROGRAMMATION :

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Lors de nos premiers contacts, nous vous proposerons un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place. Nous tenons à votre disposition une liste des organismes pouvant supporter le parcours d'une personne en situation de handicap.

1er semestre 2022 à Lyon

CSPS niveau II : phase réalisation (16 jours) – 112 heures Horaires : 9h30 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Les 08, 09, 10, 11 mars 2022 Les 22, 23, 24 mars 2022 Les 11, 12 avril 2022 Les 25, 26, 27 avril 2022 Les 09, 10, 11, 12 mai 2022 Le 13 mai 2022 : Évaluation professionnelle	4 600 € HT Code CPF : 237065 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr

2^{ème} semestre 2022 à Lyon

CSPS niveau II : phase réalisation (16 jours) – 112 heures Horaires : 9h30 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Les 11, 12, 13, 14 octobre 2022 Les 25, 26, 27 octobre 2022 Les 14, 15 novembre 2022 Les 28, 29, 30 novembre 2022 Les 12, 13, 14, 15 décembre 2022 Le 16 décembre 2022 : Évaluation professionnelle	4 600 € HT Code CPF : 237065 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr